

Le Contrôle de Bon Fonctionnement

Comment améliorer la qualité du contrôle?

Quels intérêts peut-on en dégager?

Quels sont les problèmes rencontrés?

Quelle fréquence choisir pour effectuer les contrôles?

Guillaume DENIS Responsable Assainissement

SYNDICAT DE GRECHEZ



Améliorer la qualité du Contrôle de Bon Fonctionnement (CBF)

Définition du CBF selon l'Arrêté du 6 mai 1996 :

« la vérification périodique du bon fonctionnement porte au moins sur les points suivants :

- Vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité;
- Vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration;
- Vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux. »

Améliorer la qualité du CBF :

Vers un réel service aux usagers et un diagnostic technique de l'installation

Collecte et Prétraitement :

- ✓ Contrôle des ouvrages de collecte
- ✓ Bac à graisse : épaisseur couche de graisse, dépôt
- ✓ FTE et FS : épaisseur chapeau, colmatage PF, hauteur de boues, teneur en MES, odeurs anormales, efficacité de la ventilation, de l'extraction (corrosion-odeurs)

Améliorer la qualité du CBF :

Vers un réel service aux usagers et un diagnostic technique de l'installation

Traitement :

- ✓ Bonne répartition, calage regard
- ✓ Dépôts, relargage MES (FTE, FS, BG)
- ✓ Contrôle engorgement, infiltration

Documents :

Vérification des documents relatifs à la vidange FTE, FS ou Bac à graisse.

Intérêts de la réalisation des CBF en régie

Pour le Syndicat ou la Collectivité Locale :

- ✓ Identification de l'agent comme l'interlocuteur entre les usagers et la collectivité locale
- ✓ Prise d'informations et recul sur les installations. Connaissance du parc ANC (Réhabilitations)
- ✓ Erreurs à éviter sur le neuf ou les réhabilitations
- ✓ Solutions intéressantes validées et à retenir
- ✓ Retour d'expérience sur les matériaux et leur devenir dans le temps
- ✓ Justification de la redevance du contrôle par un réel acte technique

Intérêts de la réalisation des CBF en régie

Pour l'utilisateur :

- ✓ Prévention des dysfonctionnements :
 - ➔ Donner une information sur la période d'entretien que personne n'a donnée. Attirer l'attention sur le besoin d'un entretien minimum rapide et peu onéreux pour une bonne efficacité de la filière et un retour sur investissement (ANC = Bien, Equipement immobilier)
 - ➔ Sensibiliser au besoin d'un contrôle par un technicien ou un service compétent pour une analyse fine du système d'ANC. Viser le minimum de nuisance pour l'environnement

Intérêts de la réalisation des CBF en régie

Pour l'utilisateur :

- ✓ Obtenir les informations :
 - ➔ Apporter les informations sur l'évolution de la réglementation et des filières
 - ➔ Apporter les informations en vue d'une réhabilitation

Problèmes rencontrés lors des contrôles

- Référentiel législatif pour les CBF limité : Comment réalisé un contrôle ?
- Informations, fonctionnement des filières ANC : Au niveau physico-chimique, au niveau biologique
- Apporter une réponse aux questions des usagers (efficacité activateurs biologiques, filières, choix des matériaux)
- Non acceptation du contrôle par les usagers : refus contrôle (très rare), accès non dégagé

Problèmes rencontrés lors des contrôles

- Matériels pour les investigations de terrain limités et/ou peu performants



- Mesure de boues (canne à boues, HDBmètre)
- Besoin de plus de valeurs « étalon » et de matériel pour mettre en évidence le bon fonctionnement du prétraitement (MES, etc...)
- Mesure in situ sur les rejets (normes) très difficile à réaliser. Matériel pas au point ou onéreux pour les mesures (DBO5, MES)

Fréquence des CBF

▣ Législation :

Arrêté de 1996 : contrôle et vidange tous les 4 ans

LEMA : périodicité CBF ne doit pas excéder 8 ans (Art. L 2224.8 CGCT)

assurer le bon fonctionnement (Art. L 1331.1.1 CSP)

▣ Théorie scientifique :

Volume maximum de boue = 50 % volume total

1 pers produit 0,2 à 0,3 L/J de boue (Liénard, 2004)

Donc pour environ 400L/an pour 4 pers

On obtient 1 600 L en 4 ans pour une FTE (3 m³)

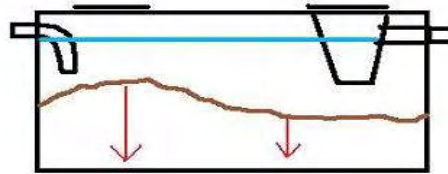
→ **Nécessité de la vidange**

Fréquence des CBF

▮ Pratique :

La fréquence dépend du nombre de personnes du foyer et de l'occupation

L'autocompactage des boues allonge la fréquence de vidange



↓ Gradient densité boues

▮ Période de 4 ans pertinente pour la détection des dysfonctionnements et nécessité de contrôler la hauteur de boues pour prescrire la vidange

Conclusion

- Améliorer la qualité par le meilleur service rendu à l'utilisateur lors du CBF, apporter l'expertise technique, fournir les informations
- Le contrôle en régie permet de connaître le parc ANC, créer le lien avec l'utilisateur, légitimer le contrôle par l'acte technique, être identifié comme l'interlocuteur de l'ANC
- Être attentif à l'évolution réglementaire et technique, s'informer sur le fonctionnement des filières ANC
- Attendre l'évolution du matériel pour plus d'analyse in situ
- Choisir sa fréquence en fonction des contraintes et des étapes importantes pour le bon fonctionnement des ouvrages de prétraitement et traitement

Merci de votre attention